

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	25	30
Date de la convocation		
23/02/2023		
Date d'affichage		
24/02/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 02 mars 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le deux mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), ROFFAT Hubert, DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à DAUVERGNE Jean-François, DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-020-CC

Objet : Affectation du résultat Budget Immobiliers d'Entreprises 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230302-2023-020-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage 07/03/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération 2023-020-CC

Objet : Affectation du résultat Budget Immobiliers d'Entreprises 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-16 805,34
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 718 88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	22 913,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-18 151 65
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	3 206 67
Besoin de financement F. = D. + E.	14 944,98
AFFECTATION =C. = G. + H.	22 913,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	14 944,98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	7 968,56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2022 du budget IE

Vote : POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit à Saint-Symphorien de Lay



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230302-2023-020-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/03/2023

Affichage 07/03/2023